



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 27 mars 2024 à 19 h 00**

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	24

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : RICARD Isabelle, JEAN Didier, MICHELOTTI Marie-Line, VANHALST Philippe, VAILLAT Fanny, VANDENBOSSCHE Frédéric, GROSSO Aurélie, LEBRE Jean-Marie, BOURGUE Michèle, FANTAUZZO Marie-France, BREBION Pascal, COUSTABEAU Gérard, CARELLO Danielle, JEAN Nathalie, ROBERT Astrid, MANDINE David, AYME Michel, PIGNOLY Sylvestre, DIOP Alix, MORENO Manuel

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : BOUKHECHAM Amor donne pouvoir à RICARD Isabelle, ROUSSIER Michel donne pouvoir à VANHALST Philippe, SBLANDANO Bruno donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre, LAFOND Emilie donne pouvoir à VAILLAT Fanny, URAS Patrick donne pouvoir à LEBRE Jean-Marie

Conseillers Municipaux absents : MILAD Lydie, POSTIAUX Régis, SERAFINI Audrey

Délibération N° 24/32-

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Rapporteur : Mme Marie-Line MICHELOTTI

S'agissant du vote du Compte Administratif 2024, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote et ayant quitté la salle, Madame Isabelle RICARD est désignée comme Présidente de séance en remplacement de Monsieur le Maire.

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal de la Commune,
Vu l'avis de la Commission des Finances du 25 Mars 2024,
Monsieur le Maire ne prend pas part au vote ni Monsieur SLBANDANO qui lui a donné pouvoir,
Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Nombre de suffrages exprimés	Votes contre	Abstentions
24	0	0

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2024

Application agréée E-legalite.com

ARRETE le Compte Administratif 2023 du budget principal de la Commune, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'EXPLOITATION	Résultats de l'exercice 2023	6 764 117,80 €	7 076 536,65 €	312 418,85 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	1 290 639,41 €	1 290 639,41 €
	Résultat cumulé à affecter	6 764 117,80 €	8 367 176,06 €	1 603 058,26 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultats de l'exercice 2023	2 062 952,24€	2 951 806,71 €	888 854,47 €
	Résultats antérieurs reportés	1 792 101,20 €	0,00 €	-1 792 101,20 €
	Résultat cumulé à affecter	3 855 053,44 €	2 951 806,71 €	-903 246,73 €
Soit un excédent de clôture		10 619 171,24	11 318 982,77 €	699 811,53 €
		DEPENSES	RECETTES	SOLDES DES RAR 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024	981 977,53 €	2 761 916,64 €	1 779 939,11 €
Total des restes à réaliser 2023 et à reporter en 2024		981 977,53 €	2 761 916,64 €	1 779 939,11 €
SECTION D'EXPLOITATION	Soit un excédent global de clôture	6 764 117,80 €	8 367 176,06 €	1 603 058,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	Soit un excédent global de clôture avec les RAR	4 837 030,97 €	5 713 723,35 €	876 692,38 €

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La Première Adjointe :

Isabelle RICARD



la Secrétaire de séance :

Aurélie GROSSO

